

| Le Supplément au Diplôme |

Enquête nationale Europass - 2015

CONTEXTE :

L'agence française Erasmus + / Education Formation, a été désignée par les ministères en charge de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Emploi pour coordonner et promouvoir Europass au niveau national, et intègre de ce fait le centre national Europass.

PRÉSENTATION DU SUPPLÉMENT AU DIPLOME :

Le Supplément au Diplôme a été créé en 1999, dans le cadre du processus de Bologne et rendu obligatoire par décret en 2002 pour les universités (pour les grades de Licence et de Master). C'est un document standardisé au niveau européen et élaboré par l'UNESCO, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne.

Ce document est joint à un diplôme d'études supérieures et a pour principaux objectifs d'améliorer la transparence et la lisibilité des diplômes et de faciliter la reconnaissance académique et professionnelle des qualifications. Il décrit le niveau, le contexte, les contenus et la nature des études accomplies avec succès par le diplômé.

Le Supplément au Diplôme a été intégré à Europass en 2005.

Depuis 2005, le centre national Europass a mis en place un système de recueil de données qualitatives et quantitatives sur les documents Europass dont le Supplément au Diplôme.

Suite au dernier état des lieux établi en 2010 et en 2012, le Centre National Europass a réalisé une enquête auprès de 185 établissements d'enseignement supérieur français.

OBJECTIF DE L'ENQUÊTE :

- mesurer le déploiement du Supplément au Diplôme sur le territoire ;
- obtenir des éléments qualitatifs notamment en termes d'utilité et d'insertion professionnelle ;
- analyser les freins éventuels à sa délivrance.

MÉTHODOLOGIE :

Enquête téléphonique réalisée auprès de 185 établissements d'enseignement supérieur*.

Ont été contactés 74 universités (soit la totalité des universités françaises), 63 Grandes écoles et 48 Ecoles et instituts d'études supérieures ainsi que 39 lycées pour les diplômes de BTS.

Le taux de participation global à cette enquête s'élève à 93.2%.

Le taux de participation est de 96% pour les Universités, 92.1% pour les Grandes écoles, 89.6% pour les Ecoles et instituts d'études supérieures et 95% pour les lycées.

Le pourcentage de lycées ayant mis en place le Supplément au Diplôme pour le BTS étant peu représentatif, les résultats sont présentés au dernier item de la restitution de l'enquête**.



* Date de réalisation : avril/mai 2015.

** Au titre du suivi des enquêtes précédentes, les 39 lycées aquitains ayant participé ont été recontactés.

QUI MET EN PLACE LE SUPPLÉMENT AU DIPLÔME ?



70.5% des établissements interrogés déclarent avoir mis en place le Supplément au Diplôme. Cela est prépondérant pour les Universités (**90.1%**), suivies des Grandes écoles (**87.9%**) et de façon plus relative pour les Ecoles et instituts d'études supérieures (**67.4%**).

La notoriété du document est réelle puisque seulement deux établissements interrogés disent ne pas le connaître.

Les établissements ont été interrogés sur l'année de mise en place du Supplément au Diplôme au sein de leur structure. Les préconisations du processus de Bologne ont été suivies de manière progressive sur une période de 15 ans. Les Ecoles et les instituts d'études supérieures ont été réactifs dès les années 2004/2005. Les Grandes écoles se sont saisies de ce sujet à partir de 2006, la démarche étant plus continue et régulière pour les Universités, notamment à partir de 2009.

2009 est une année charnière puisque à cette date-là, **50%** des établissements avaient mis en place le Supplément au Diplôme.

QUELS SERVICES DES ÉTABLISSEMENTS SONT IMPLIQUÉS DANS LA DÉLIVRANCE DU SUPPLÉMENT AU DIPLÔME ?

18 types de services différents ont été mentionnés. Cette multiplicité est liée aux organigrammes fonctionnels différents d'un établissement à l'autre. De façon générale, ce sont les services de scolarité qui ont un rôle prépondérant dans la complétion du document. Viennent ensuite des services plus spécifiques, tels que le service des études (pour les Universités et les Ecoles et instituts) et le service des relations internationales (pour les Grandes écoles).

La mise en œuvre du Supplément au Diplôme est une démarche collégiale. Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) est utile pour de nombreux établissements qui s'en servent comme un outil de réflexion pour élaborer notamment la déclinaison en termes de compétences.

Ainsi, **68.8%** des Universités déclarent que les fiches RNCP leur ont été utiles. Ce pourcentage est moindre pour les Ecoles et instituts et les Grandes écoles, respectivement **48.3%** et **43.1%**.

LA DÉLIVRANCE DU SUPPLÉMENT AU DIPLÔME EST-ELLE GÉNÉRALISÉE POUR TOUS LES DIPLÔMES ?

40.6% des Universités, **41.4%** des Ecoles et instituts et **33.3%** des Grandes écoles délivrent le Supplément au Diplôme pour l'ensemble des diplômes proposés au sein de leur établissement.

86% des Grandes écoles et Ecoles et instituts d'études supérieures délivrent automatiquement aux étudiants le Supplément au Diplôme. Dans les Universités, ce pourcentage est de **62.5%**.

Notons cependant des pratiques variables au sein d'un même établissement où les Suppléments au Diplôme peuvent être remis automatiquement pour certains diplômes et uniquement sur demande pour d'autres (c'est le cas pour **37.5%** des Universités interrogées).

De façon générale, le Supplément au Diplôme est remis aux diplômés qu'ils aient ou non effectué une mobilité à l'étranger.

QUEL VOLUME ?

Il a été difficile pour les établissements de répondre à la question concernant le nombre de Suppléments au Diplôme délivrés annuellement. Certains établissements n'avaient pas de données chiffrées exactes.

Seuls **104** établissements étaient en mesure de répondre précisément à cette question.

100 214 Suppléments au Diplôme ont été délivrés par **41** Universités, **13 679** par **41** Grandes écoles et **3 660** par **22** Ecoles et instituts d'études supérieures.

QUELLE PERCEPTION ONT LES ÉTABLISSEMENTS DU SUPPLÉMENT AU DIPLOME ?

Le Supplément au Diplôme est avant tout perçu par les établissements comme un outil d'aide à l'insertion professionnelle en France, davantage encore à l'étranger. Ainsi, **62.7%** des Grandes écoles, **58.6%** des Ecoles et instituts d'études supérieures, et **46.9%** des Universités le jugent utile pour trouver un emploi à l'international.

Pour **62.7 %** des Grandes écoles et **54.7%** des Universités, l'utilisation du document est opportune dans le cadre d'une poursuite d'étude à l'étranger.

Le Supplément au Diplôme étant aussi un outil à vocation internationale, la question de la traduction a été posée. **56.9 %** des Grandes écoles et **62%** des Ecoles et instituts d'études supérieures interrogées le délivrent en version bilingue français/anglais.

En revanche, les Universités ne sont que **6.3%** à réaliser une version bilingue anglaise du document, ce chiffre s'élevant néanmoins à **15.6%** pour les versions traduites toutes langues confondues.

LORSQUE LE SUPPLÉMENT AU DIPLOME N'EST PAS MIS EN PLACE, QUELS SONT LES FREINS IDENTIFIÉS ?

Lorsque le Supplément au Diplôme n'est pas mis en place, c'est essentiellement une question de ressources humaines disponibles, comme l'évoquent **50%** des Ecoles et instituts et **42.9%** des Universités.

La question des outils techniques et la méconnaissance du document sont deux raisons également citées, mais de façon plus sporadique.

QUELS BESOINS EN TERMES D'ACCOMPAGNEMENT ET/OU DE FORMATION ?

La grande majorité des établissements ne délivrant pas le Supplément au Diplôme, souhaitent être accompagnés, c'est le cas pour **85.7%** des Grandes écoles, **71.4%** des Universités et **71.4%** des Ecoles et Instituts d'études supérieures.

Des guides pratiques et des outils seraient utiles selon **57.1%** des Grandes écoles et **50%** des Ecoles et instituts d'études supérieures. **42.9%** des Universités préfèrent, quant à elle, des réunions d'information.

QUELS OUTILS DE VALORISATION DES COMPÉTENCES SONT PROPOSÉS AUX DIPLÔMÉS ?

La question de l'approche « compétence » et celle des portfolios a été abordée afin de savoir si les établissements proposaient ces outils à leurs étudiants.

Ce sont les Universités qui sont les plus impliquées dans des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle (**63.4%**), comparativement aux Grandes écoles et aux Ecoles et instituts d'études supérieures qui le sont respectivement à hauteur de **38%** et **30.2%**.

Les Universités sont **25.3%** à utiliser la démarche nationale du PEC « portefeuille d'expériences et de compétences ». **10.3%** des Grandes écoles affirment utiliser des outils « maison » pour aider les étudiants à valoriser leurs compétences et leurs expériences.



QUELLE PRÉSENTATION DU SUPPLÉMENT AU DIPLOME AUX DIPLOMÉS ?

La présentation du Supplément au Diplôme et de son utilité est fournie aux diplômés par **55.2%** des Ecoles et instituts d'études supérieures, **47.1%** des Grandes écoles et **40.6%** des Universités. Quand cette démarche est effective, les Ecoles et instituts d'études supérieures et les Grandes écoles privilégient les réunions d'information dans **20.7%** et **17.6%** des cas. Vient ensuite la diffusion d'information lors de l'envoi, ou de la remise du document. Les Universités, quant à elles, choisissent préférentiellement d'informer les diplômés directement lors de la remise du document (**18.8%**).

LE SUPPLÉMENT AU DIPLOME EST-IL RENSEIGNÉ DANS SON INTÉGRALITÉ ?

L'un des points clés du Supplément au Diplôme concerne la rubrique 6. Cette rubrique personnalisée permet de donner des informations sur le parcours individuel de l'étudiant. Elle permet ainsi de fournir des informations plus précises sur le diplômé lui-même, notamment sur les stages effectués, les engagements associatifs ou tous autres éléments pouvant apporter des informations spécifiques. **93.2%** des Ecoles et instituts, **86.3 %** des Grandes écoles et **60.9%** des Universités complètent cette rubrique.

LE SUPPLÉMENT AU DIPLOME ET LES AUTRES DOCUMENTS EUROPASS

Alors que les Grandes écoles déclarent majoritairement être peu impliquées dans une démarche de portfolio de compétences, elles sont néanmoins **53.4%** à connaître Europass. *A contrario*, les Universités pourtant plus investies dans l'utilisation de portfolio de compétences connaissent moins les documents Europass, **42.3%** seulement. Notons une constante pour tous les établissements : les documents Europass les plus connus (en dehors du Supplément au Diplôme) sont dans l'ordre de notoriété : le CV, l'Europass Mobilité, le Passeport de langues et le Supplément au Certificat.

LE SUPPLÉMENT AU DIPLOME DANS LES LYCÉES AQUITAINS

Pour faire suite aux enquêtes préalables dans lesquelles des lycées aquitains BTS avaient été contactés, 35 établissements ont à nouveau été interrogés au titre de leur diplôme de BTS.

On constate que **94.3 %** n'ont pas mis en place le Supplément au Diplôme.

Majoritairement, les raisons évoquées sont une méconnaissance du document pour **69.7%** des établissements sondés. Ont été également évoqué un manque d'outil technique pour le délivrer et un manque de ressources humaines.

En revanche, **85.7%** des établissements souhaitent avoir des informations, notamment un accompagnement à l'aide de guides pratiques, de réunions, ou de conseils.

Si le Supplément au Diplôme est si peu mis en place dans les lycées, c'est aussi que le portfolio Europass reste majoritairement inconnu dans ces établissements (pour **65.7%**). La faible implication des lycées dans la démarche « compétence » pourrait expliquer ce constat.

Aujourd'hui le Supplément au diplôme est très largement délivré dans les établissements d'enseignement supérieur, et particulièrement dans les Universités (90%).

On peut cependant regretter que sa diffusion ne soit pas actée pour tous les diplômés.

Sa perception comme un outil de mobilité, ainsi que son utilité pour l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études, sont tangibles.

Même si davantage de ressources humaines sembleraient pouvoir influencer sur sa délivrance, une explication appropriée du document auprès des bénéficiaires et une meilleure articulation du Supplément au Diplôme avec des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle permettraient d'ores et déjà un meilleur déploiement à court terme.

La Commission européenne délivre un « label Supplément au Diplôme » aux établissements d'enseignement supérieur qui démontrent une haute qualité dans la mise en œuvre du Supplément au Diplôme.

De 2009 à 2013, 329 établissements européens ont obtenu le label Supplément au Diplôme dont 9 français.

Liste des établissements d'enseignement supérieur français ayant obtenu le label Supplément au Diplôme délivré par la Commission européenne pour la période 2009/2013 :

• **2010** :

- Université de Reims Champagne-Ardenne
- Université Michel de Montaigne - Bordeaux III

• **2011** :

- Ecole supérieure de Chimie Physique Electronique de Lyon
- Université de La Rochelle
- Université de Pau et des Pays de l'Adour

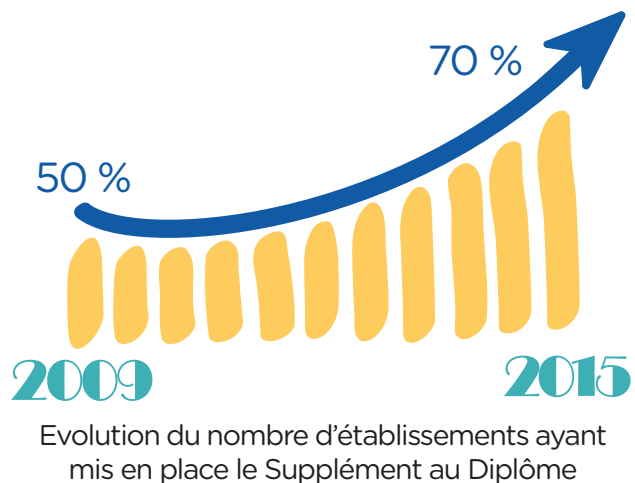
• **2012** :

- IPAC
- CEESO Centre Européen d'Enseignement Supérieur de l'Ostéopathie - Lyon
- CEESO Centre Européen d'Enseignement Supérieur de l'Ostéopathie - Paris


• **2013** : Université de Franche-Comté

172

**Etablissements
d'enseignement
supérieur**
ont répondu au
questionnaire sur
185 sondés



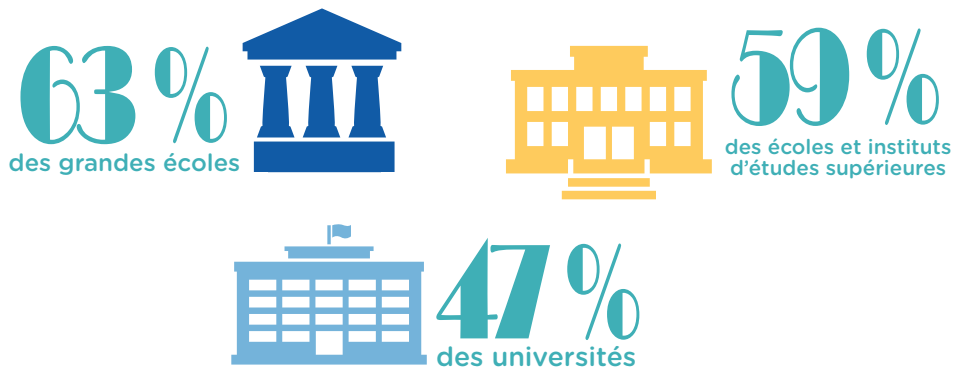
Le Supplément au Diplôme est délivré pour l'ensemble des diplômes par

33 %
des grandes écoles 

 **41 %**
des écoles et instituts
d'études supérieures

 **41 %**
des universités

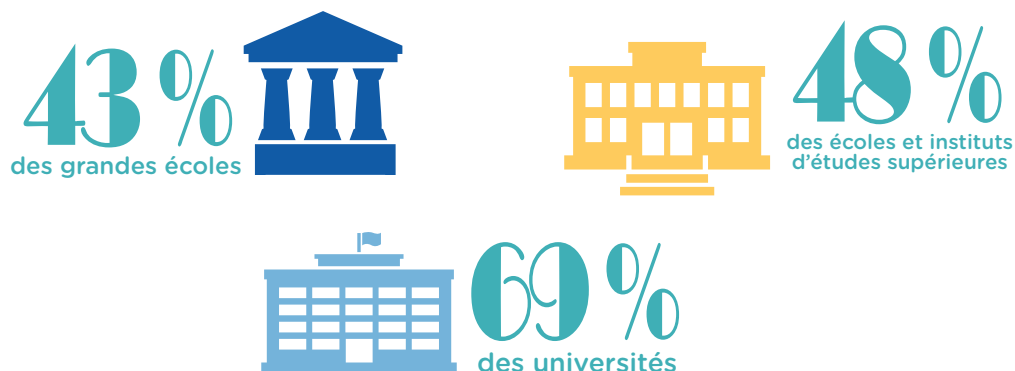
Le Supplément au Diplôme est un outil utile pour trouver un emploi hors de France pour

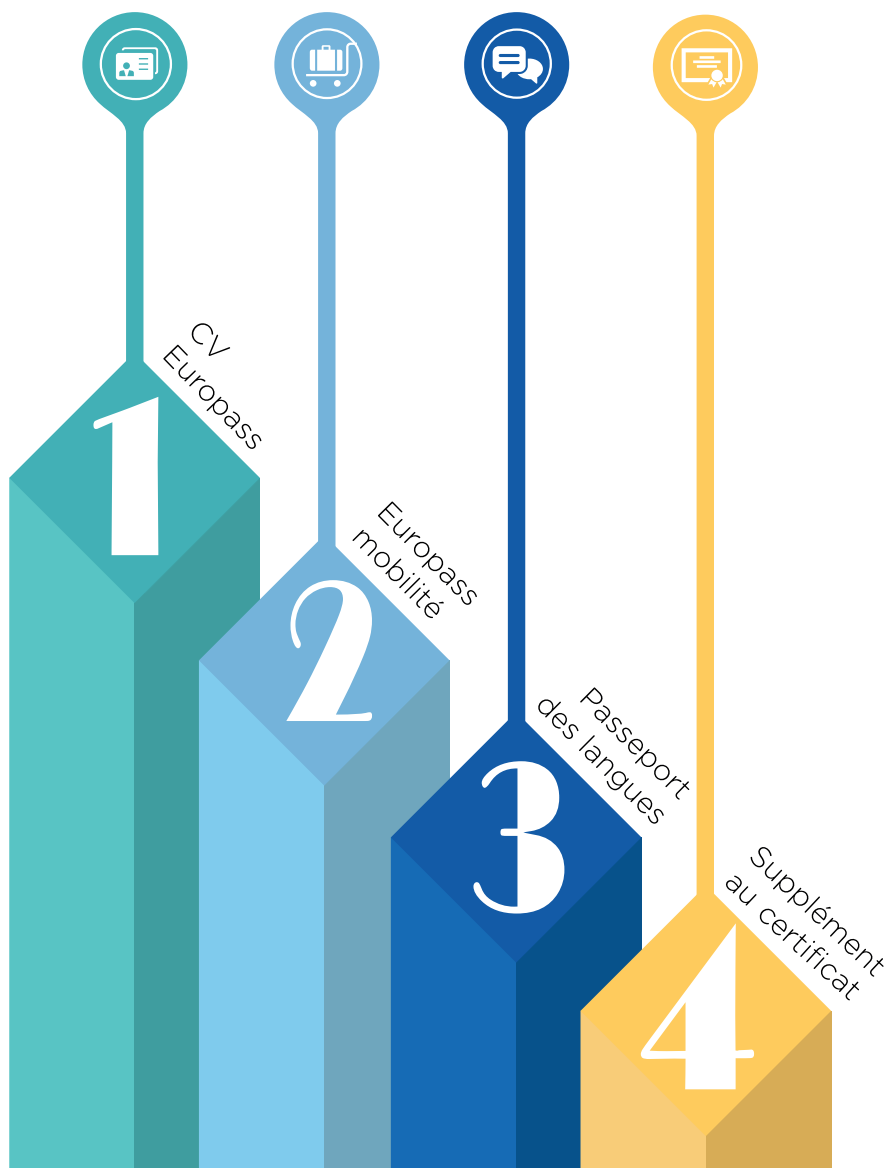


Le Supplément au Diplôme facilite la poursuite d'études à l'étranger pour



Les fiches du Répertoire National des Certifications Professionnelles servent à élaborer une déclinaison en termes de compétences pour





Les documents Europass* les plus connus sont :

* Ces résultats ne tiennent pas compte du Supplément au Diplôme